

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, en date du 5 Mars, les Membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 26 février 2026</i>	<i>Conseillers municipaux : 23</i> <i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i> <i>Présents : 20</i> <i>Votants : 22</i>
--	---

Présents : Mesdames LAFAGE, MATHIEU, MATHIERE, PARAYRE, RECHE, SAURT, SAURAT, SABEL Messieurs LALABARDE, DOCHE, ARNAL, BARRES, CAUMON, FERRE, LAGARD, LAPEZE, LAPLANCHE, MEYNEN, MURET, ROUX, Absents/excusés ayant donné procuration : Mme FICAT à M. CAUMON, M. BARRES à Mme MATHIEU Absent excusé : LE QUILLEC Secrétaire de séance : Mme SAURT

MME SABEL fait remarquer l'absence de MME FICAT. M. le Maire refuse le droit de réponse car cette intervention n'a pas lieu d'être. Ainsi, il coupe court à toute polémique.

M. GUARDIA, Conseiller aux décideurs locaux, du SGC de CAHORS est présent pour expliquer et présenter aux élus les comptes financiers uniques de la commune et les affectations du résultat.

DELIBERATIONS :

N° 1 : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET VALIDATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 JANVIER 2026

Mme SAURT Dominique se propose d'assurer la rédaction du compte rendu
Le procès verbal du Conseil en date du 13 Janvier 2026 est accepté à l'unanimité

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE - LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT-		

Suite à la présentation de M. GUARDIA, M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote des délibérations 2-3-4-5-6-7.

N° 2: Approbation du compte financier Unique 2025 Budget Principal Commune de MONTCUQ

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE - LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT-		

N° 3 : affectation résultat Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE - LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT-		

N° 4 : Approbation du compte financier Unique 2025 Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	DOCHE - ARNAL -CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE -RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT-		

N° 5 : affectation du résultat Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	DOCHE - ARNAL -CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE -RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT-		

N° 6 – : Approbation du compte financier Unique 2025 Budget Annexe Logements Lebreil

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	DOCHE - ARNAL -CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE -RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT-		

N° 7 – Affectation du résultat Budget Annexe Logements Lebreil

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE -RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT-		

N° 8 – Création d'un budget annexe pour le lotissement « Hameau de Cuquel »

DEBAT

La création d'un budget annexe est obligatoire pour une opération commerciale de Lotissement, assujettie à la TVA pour la vente de trois parcelles. Les dépenses intégreront les travaux d'aménagement et de voirie. Le budget sera voté ultérieurement : c'est une obligation de la loi. Lorsque la vente de ce lotissement aura abouti, s'il n'y a pas d'autre opération de prévue, le budget sera dissous. Si des opérations sont prévues, on ramènera le budget à 0. On pourra le décaler dans le temps en le laissant à 0.

Quand les terrains seront vendus les sommes rentrent sur le budget annexe puis reversées sur le budget global.

Question de M. ARNAL : est-ce que les budgets annexe Lebreil et la gendarmerie vont perdurer ? oui.

Question de M. CAUMON : peut-on passer par un lotisseur ? réponse : oui mais c'est une décision politique.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE- DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT-		

N° 9 :Vente de parcelle (partie du chemin rural de la Longagne) suite à enquête publique lieudit La longagne à Valprionde.

DEBAT

Vente d'une parcelle de 275m2 à Mme Martine FOS pour un montant de 535 €

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE- DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT-		

N°10 : Vente de chemin suite à enquête publique – lieudit Fontenille à Sainte croix

DEBAT Vente à M. DESESQUELLES d'une superficie de 135m2 pour un montant de 439,50€
--

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE- DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT-		

Arrivée de M. Roland BARRES à 20 H**N°11 : Vente de terrain à « Pierrasse »**

DEBAT Vente d'un terrain à M. MOMBRU Christian d'une superficie de 692m2 borné par le géomètre pour un montant de 13840 €. Suite au bornage effectué sur place, il s'avère que La superficie réelle du terrain n'est plus de 639 m2 mais de 692 m2. Il convient donc d'annuler la délibération n° 2025-*060 du 07/0/2025, qui portait sur une superficie et un montant erroné

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	LALABARDE- DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT- BARRES		

N° 12 : Vente de terrains lieudit Garrigou

DEBAT			
Vente à M. VAISSIERE Aurélien de terrains non constructibles pour une superficie de 17035m2 et de 3940 m2 pour un montant de 10 000€. Ces terrains n'ont pas été entretenus par la commune, et qui seront utiles à un jeune agriculteur.			

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	LALABARDE-DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT- BARRES		

N°13 – Fonds de caisse régie droits de place

DEBAT			
Il est nécessaire des créer un fond de caisse pour la régie des recettes afin d'encaisser le recouvrement des droits de place de certains commerçants ambulant sur le marché dominical qui sont réglés en liquide. C'est notamment le cas pendant l'été pour des commerçants de passage.			

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	LALABARDE-DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT- BARRES		

14 – Tarifs restauration scolaire**DEBAT**

Application de l'augmentation de 5 centimes par repas appliquée par le département du Lot pour la réalisation des repas en raison de l'augmentation des produits alimentaires. Cette augmentation sera répercutée sur le prix de vente et appliquée au 1^{er} avril après en avoir informé les parents par courrier. Il faut préciser que ce tarif comprend également la fourniture des goûters.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE- DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT- BARRES		

N° 15- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (inférieure ou égale à 10%)

DEBAT

Suite à une réorganisation au sein de l'équipe technique, il est décidé de diminuer le temps de travail d'un emploi d'adjoint technique Principal 2° classe de moins de 10 %, et donc de porter le temps de travail de 16 h 30 hebdomadaire à 15 H.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE- DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT- BARRES		

N° 16 – CREATION D’UN EMPLOI POUR UN BESOIN SAISONNIER**DEBAT**

En raison du surcroît de travail dû, à la préparation de la saison estivale et notamment à l’entretien journalier du lac, et également pour pallier au remplacements lors des congés annuels des agents de l’équipe technique , il convient de créer un emploi saisonnier à temps complet du 16 mars au 20 septembre 2026.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L’UNANIMITE	LALABARDE- DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT- BARRES		

**N° 17 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D’OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)
VALANT CONVENTION-CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN » (PVD)****DEBAT**

Il s’agit de signer l’avenant n°1 de prorogation de la convention Petites Villes de Demain, qui se terminait le 31 Mars 2026 jusqu’au 31 décembre 2026

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L’UNANIMITE	LALABARDE- DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT- BARRES		

**N° 18 – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU QUERCY BLANC POUR LA GESTION DE ALSH**

DEBAT

La Convention en cours n'étant pas à jour, elle a été revue. Conformément aux statuts. C'est une compétence de la COM COM mais avec une délégation de gestion aux Communes. Pour L'hospitalet et Castelnaud, il est installé un directeur commun et un seul directeur pour l'entité de Montcuq

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE- DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT- BARRES		

N°19 – AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENGAGEMENT AVEC LE SDIS DU LOT DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOT

DEBAT

Une convention sera prochainement établie entre le SDIS et la commune de Montcuq. Elle précisera les modalités de mise en oeuvre des engagements réciproques. Le SDIS du Lot s'engage à acter le transfert de propriété dès l'achèvement des travaux avec reprise du passif (emprunt contracté par la commune pour financer les travaux et les charges associées). Il n'y a pas de recours suspensif et l'emplacement ne peut pas être remis en cause. Les plans ont été modifiés puis validés. Début des travaux prévus : 2ème semestre 2026 : les ABF sont OK et le permis doit sortir avant les vacances. Fin du chantier 2027.

Concernant le bâtiment actuel, il sera vendu au prix des domaines. La commune aura la priorité mais pas l'obligation de l'acheter.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE- DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT- BARRES		

N° 20 – ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX PETIT MUSEE**DEBAT**

La consultation des entreprises pour la création du petit musée a été réalisée. Les 9 lots ont été attribués à des entreprises, pour la plupart locales pour un montant total de 263 460,69 HT pour la partie travaux. Ce budget sera couvert par 60% de subventions. Et les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026. Les travaux devront commencer en 2026

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE- DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT- BARRES		

N° 21 – AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**DEBAT**

Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, il est possible d'ouvrir des crédits

Le montant de ces dépenses concerne des investissements inscrits au budget 2025 et déjà réalisés pour un montant de 24.200 € :

- Lotissement Miquel
- Ecran salle du conseil municipal
- Achat de panneaux signalétiques
- Padel
- Aménagement accès collège

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	LALABARDE- DOCHE - ARNAL - CAUMON - FERRE - LAFAGE - LAGARD - LAPEZE – LAPLANCHE - DEMON- MATHIERE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT – SAURT- BARRES		

QUESTIONS DIVERSES

-Le Padel sera géré par le club de tennis. M. Olivier DELSOL sera le référent. Le terrain sera accessible via une application sur le téléphone qui délivrera un code après paiement. Les sommes encaissées reviendront à la commune. Une convention sera établie entre l'association Tennis Club Montcuquois et la commune

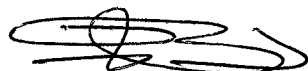
-DETR : les décisions concernant l'attribution des subventions sont reportées après les élections.

-M. Le Maire souligne l'importance d'être représentés à l'AMF pour accéder aux informations notamment de la préfecture.

-Un terrain appartenant à M. ALBERT décédé récemment, va être mis en vente : la mairie pourrait l'acquérir car Il est situé proche de l'école maternelle et de la crèche. Il pourrait faciliter la circulation pour les piétons, et notamment pour les enfants des écoles pour aller au centre ville, en passant par pentecôte afin d'éviter la rue Marcel Bourrières où les trottoirs sont étroits. Une partie de ce terrain pourrait aussi servir de parking

Fait à MONTCUQ EN QUERCY BLANC, LE 05 MARS 2026

Le Maire



A .RONY



La Secrétaire de séance



D.SAURT